Information

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Secrétariat général **Service des ressources humaines** **Sous-direction du développement professionnel et des relations sociales** **BCEP** **78, rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **SG/SRH/SDDPRS/2019-840** **18/12/2019**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 31/12/2020
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 1

Objet : Nombre de places offertes aux concours externes, internes et 3ème concours pour le recrutement dans le corps des professeurs certifiés de l'enseignement agricole (PCEA) (session 2020).

Destinataires d'exécution
DRAAF – DAAF – DREAL - DDT(M) - DD(CS)PP Administration centrale Directions régionales des affaires maritimes Établissements publics et privés d'enseignement agricole Lycées professionnels maritimes et aquacoles Pour information : CGAAER – IGAPS – Inspection de l'enseignement agricole – Inspection générale de l'enseignement maritime - MTES - FranceAgriMer – ASP – INAO – ODEADOM IFCE – IGN – ONF - IRSTEA - Unions nationales fédératives d'établissements privés sous contrat - Organisations syndicales de l'enseignement agricole public, de l'enseignement agricole privé et de l'enseignement professionnel maritime - Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole public

Résumé : Fixation du nombre de places offertes aux concours externes, internes et 3ème concours pour le recrutement dans le corps des professeurs certifiés de l'enseignement agricole (PCEA) organisés au titre de l'année 2020.

Contact pour toute question sur ces concours : voir annexe 1

Textes de référence :- Décret n° 92-778 du 3 août 1992 modifié relatif au statut particulier des professeurs certifiés de l'enseignement agricole ;

- Décret n° 2007-1470 du 15 octobre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'État et notamment ses articles 19 à 21 ;

- Décret n° 2017-1748 du 22 décembre 2017 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique
de l'État ;

- Arrêté du 14 avril 2010 modifié fixant les sections et les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré agricole (CAPESA) et du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique agricole (CAPETA) ;

- Arrêté du 22 décembre 2017 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique de l'État ;

- Arrêté du 10 septembre 2019 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture de concours pour le recrutement de professeurs certifiés de l'enseignement agricole ;

- Arrêté du 6 décembre 2019 fixant le nombre de places offertes aux concours ouverts au titre de l'année 2020 pour le recrutement dans le corps des professeurs certifiés de l'enseignement agricole.

La note de service SG/SRH/SDDPRS/2019-685 du 02/10/2019 relative aux concours externe, interne et 3ème concours de recrutement dans le corps des professeurs certifiés de l'enseignement agricole (PCEA) et d'accès à la deuxième catégorie des emplois de professeur des établissements d'enseignement agricole privés (session 2020) relevant du ministre chargé de l'agriculture, est complétée comme suit :

Places offertes aux concours **externes** :

PCEA *(affectation dans un établissement d'enseignement public)*	
SECTION/OPTION	**NOMBRE DE POSTES**
- Anglais	10
- Histoire et géographie	6
- Sciences économiques et sociales, et gestion option A : sciences économiques et gestion de l'entreprise	11
- Sciences et techniques agronomiques : option B : productions végétales	7
- Sciences et techniques des aménagements de l'espace : option C : gestion et aménagement des espaces naturels	7

Places offertes aux concours **internes** :

PCEA *(affectation dans un établissement d'enseignement public)*	
SECTION/OPTION	**NOMBRE DE POSTES**
- Histoire et géographie	6
- Sciences économiques et sociales, et gestion option A : sciences économiques et gestion de l'entreprise	5
- Sciences et techniques agronomiques : option B : productions végétales	7
- Sciences et techniques des aménagements de l'espace : option C : gestion et aménagement des espaces naturels	7

Les places offertes aux **3ème concours** :

PCEA *(affectation dans un établissement d'enseignement public)*	
SECTION/OPTION	**NOMBRE DE POSTES**
- Sciences économiques et sociales, et gestion option A : sciences économiques et gestion de l'entreprise	4
- Sciences et techniques agronomiques : option B : productions végétales	4

Les directeurs et chefs de service sont invités à assurer la plus large diffusion de la présente note de service auprès des personnels placés sous leur autorité et susceptibles d'être intéressés par ces concours.

Le Chef du service des ressources humaines

Jean-Pascal FAYOLLE

ANNEXE 1

COORDONNEES DES GESTIONNAIRES
SESSION 2020

PCEA (enseignement agricole public)

Section	Option	Gestionnaire du concours	Coordonnées
Anglais		Marie-Françoise CREPEL	Tel : 01 49 55 55 72 mél : marie-francoise.crepel@agriculture.gouv.fr
Histoire-géographie		Marie-Françoise CREPEL	Tel : 01 49 55 55 72 mél : marie-francoise.crepel@agriculture.gouv.fr
Sciences économiques, sociales et gestion	A - Gestion de l'entreprise	Christine DUVAL	Tel : 01 49 55 53 99 mél : christine.duval@agriculture.gouv.fr
Sciences et techniques agronomiques	B – Productions végétales	Pascale FAURE	Tel : 01 49 55 45 25 mél : pascale.faure@agriculture.gouv.fr
Sciences et techniques des aménagements de l'espace	C – Gestion et aménagement des espaces naturels	Christine DUVAL	Tel : 01 49 55 53 99 mél : christine.duval@agriculture.gouv.fr